

SECRET N° 77/616 DU 21/11/77

Portant nomination de Monsieur TCHILLOEMBA
TCHITATY, Inspecteur de Trésor de 4ème
échelon, en qualité du Contrôleur d'Etat
Auprès du Ministre du Commerce.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE
DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu l'acte n° 005/PCT du 11 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisa-
tion et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisati-
on du Ministère des Finances ;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 3 Novembre 1977 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Monsieur TCHILLOEMBA-TCHITATY, Inspecteur de Trésor
de 4° échelon, précédemment Délégué du Contrôleur Financier est
nommé Contrôleur d'Etat du Ministre du Commerce.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures con-
traires.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Jour-
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué par-
tout où besoin sera. /..

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan,

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA.

A. Le Ministre des Finances,
Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, chargé Plan,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux.

François B I T A.
Le Ministre du Commerce,

A. MOUSSOU-POUATE.

Jacobs OKANZA.